

## DÉLIBÉRATION N°DL20240080 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 13 MAI 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 03/05/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h26) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h46) ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Gilles GRECO (à partir de 23h26)  
Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Andonella FLECHET  
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à M. Jean-Marc LAVAL (à partir de 23h46)  
Mme Dudu TOPALOGU a donné procuration à M. Régis CADEGROS  
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY  
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

**SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE ET PROGRAMME "VILLE, VIE, VACANCES" - SOUTIEN DES PROJETS**

**M. Jean-Luc DEGRAIX** expose ce qui suit :

Saint-Étienne Métropole exerce depuis le 1er janvier 2007 la compétence « Politique de la Ville » et porte ainsi le Contrat de Ville avec l'État et tous ses partenaires : la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Loire, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la commune de Saint-Chamond.

Sur la base des indicateurs de précarité du territoire, la commune de Saint-Chamond, en étroite relation avec Saint-Étienne Métropole, s'est attachée à définir la géographie prioritaire suivante :

- Centre-Ville (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Saint Julien/Crêt de l'œillet (considéré par l'État comme un quartier prioritaire politique de la ville/QPV),
- Izieux - le Creux (ancien QVA considéré par Saint-Etienne Métropole et l'État comme un territoire vulnérable /TV),
- Fonsala (ancien QVA considéré par Saint-Etienne Métropole et l'État comme un territoire vulnérable /TV).

Le contrat de ville s'articule autour de 4 piliers déclinés en 18 objectifs stratégiques :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants (Pilier 1),
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération (Pilier 2),
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi (Pilier 3),
- promouvoir la laïcité et les valeurs de la République (Pilier 4).

et de 3 axes transversaux :

- égalité homme/femme,
- jeunesse,
- lutte contre les discriminations.

Les contrats de ville ont fait l'objet d'une révision à mi-parcours en 2019 et se sont prolongés jusqu'en 2023. Cette rénovation prend la forme d'un « Protocole d'engagements renforcés et réciproques », renforçant ou intégrant de nouveaux engagements respectifs de l'Etat et des collectivités, au service de la stratégie et des priorités portées par le contrat de ville.

Ce protocole constitue l'axe prioritaire d'orientation pour l'appel à projets 2024. Les engagements renforcés du « Protocole d'engagements renforcés » sont les suivants :

- Participation des habitants – citoyenneté
- Santé
- Education – Sport – Jeunes
- Solidarité – Egalité des chances

- Lutte contre les discriminations
- Culture
- Lien social
- Emploi – développement économique
- Cadre de vie – Tranquillité et sûreté publique
- Mobilité emploi

## **SUBVENTIONS POLITIQUE DE LA VILLE**

La commune de Saint-Chamond soutient chaque année des actions de proximité et des initiatives dans les quartiers prioritaires, favorisant ainsi le développement local au service des habitants en situation de précarité.

Sur ces territoires, plusieurs associations et opérateurs ont répondu à l'appel à projets lancé conjointement par l'État et Saint-Étienne Métropole, en proposant une programmation d'actions répondant à ces objectifs.

Après examen des dossiers déposés, la répartition proposée au titre de l'année 2024, pour un **montant total de 47 500 €** est la suivante :

- **Centre social et culturel Lavieu-Centre-Ville : 10 000€**
  - « Alimentation partagée » : 3 000€
  - « 2024 : Tous en forme Olympique » : 3 000€
  - « Café des parents : Être parent aujourd'hui » : 1 000€
  - « D'un élu local au Président de la République, c'est quoi être un élu de la République ? » : 3 000€
- **Centre social culturel de Saint Julien : 12 000€**
  - « Famille : un moyen de promotion individuel et collectif » : 2 000€
  - « Les jeunes aidants » : 1 500€
  - « Illectronisme » : 2 000€
  - « Action santé » : 1 500€
  - « Solidarités » : 1 500€
  - « Fête des enfants » : 2 000€
  - « Atelier socio-linguistique » : 1 500€
- **Centre social Izieux le Creux : 6 000€**
  - « Animation socio-linguistique » : 3 000€
  - « Citoyenneté en chantier » : 2 000€
  - « Quartier en fête » : 1 000€
- **Association départementale de sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADSEA-Sauvegarde 42) : 2 000€**
  - « Goûte ça pour voir : projet alimentation » : 2 000€
- **Atout Monde : 10 000€**
  - « Quartier d'folie » : 5 000€
  - « Chap'Y To » : 5 000€
- **Habitat et Humanisme Loire : 2 000€**
  - « Tiers lieu solidaire : la Boussole » : 2 000€

- **Maison des jeunes et de la culture Saint-Chamond : 3 000€**

- « Jeu de rôle ludo-éducatif » : 1 000€
- « Jardin agri-culturel » : 1 000€
- « MJ Mixité » : 1 000€

- **Boutique de Réparation Insertion Collectif (BRIC) : 2 000€**

- « Créer du lien et de la cohésion sociale autour du développement durable » : 2 000€

- **CLCS Jean Mace : 500€**

- « Création d'un atelier sur le travail de la mémoire » : 500€

## **PROGRAMME « VILLE VIE VACANCES »**

### **I. Rappel**

Il s'agit d'un programme, du dispositif de la Politique de la Ville, permettant de promouvoir, au cours des différentes vacances scolaires et week-ends, un accès à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et une prise en charge éducative pour des enfants et des jeunes, en priorité de 11 à 18 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Il contribue à l'insertion sociale et à la prévention de l'exclusion des jeunes, mais également à la prévention de la délinquance.

Ce dispositif n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de « droit commun » des accueils collectifs de mineurs (A.C.M.) pendant les vacances scolaires.

### **II. Programme 2024**

Pour la programmation 2024, l'Etat a fixé 4 priorités :

- Actions ciblant les publics orientés par la protection judiciaire de la jeunesse (D.P.J.J.), la prévention spécialisée, l'aide sociale à l'enfance (A.S.E.), l'Administration pénitentiaire et le programme de Réussite Educative (PRE),

- Activités devant s'inscrire dans une logique éducative en adéquation avec les objectifs du Pilier « Cohésion sociale » du contrat de ville, et respecter les valeurs de la République et de la laïcité (anticipation des dérives délinquantes par le développement d'actions au contenu citoyen et civique),

- Contribuer à un égal accès des enfants et des jeunes aux loisirs tout en veillant à respecter une mixité de genre, avec un objectif de participation des jeunes filles à hauteur de 50%,

- Favoriser la mixité sociale en soutenant les projets qui encouragent la mobilité des jeunes hors de leurs quartiers et privilégier la co-construction des actions par les jeunes.

Divers opérateurs associatifs de Saint-Chamond se sont inscrits dans cette démarche en proposant une programmation d'actions.

Si l'État ne soutient désormais que les actions organisées à l'attention des publics des QPV (Quartiers Politique de la Ville, à savoir : Saint-Julien Crêt de l'œillet et centre-ville), la ville continue pour sa part de financer les actions des partenaires établis tant dans les QPV que les QVA (quartiers en veille active, à savoir : Fonsala et Izieux-Le-creux).

### **III. Répartition**

Après examen des dossiers, la commune propose d'apporter, aux associations concernées, **une aide financière de 26 000 €** pour l'année 2024, qui sera versée selon la répartition suivante :

- Centre social et culturel de Lavieu-Centre-Ville : **6 000 €**
- Centre social d'Izieux le Creux : **10 000 €**
- Centre social et culturel de Saint Julien : **8 000 €**
- ADSEA – Sauvegarde 42 : **2 000 €**

Les subventions du programme « Ville Vie Vacances » ne seront définitivement acquises que sur présentation des bilans, la collectivité pouvant demander la restitution de tout ou partie des subventions si les actions n'ont pas été réalisées ou si elles n'ont été que partiellement réalisées.

Les subventions seront versées de la manière suivante : les deux tiers de la subvention après délibération du conseil municipal, le dernier tiers sous réserve de la réalisation de l'action et de la production du bilan.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions

Mme Isabelle SURPLY ; Mme Nathalie ROBERT

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** la répartition des subventions « Politique de la Ville » aux associations nommément désignées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement des sommes correspondant à ces subventions « Politique de la ville » aux associations bénéficiaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Politique de la Ville » sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 65748,
- **d'approuver** la répartition des subventions « Ville Vie Vacances » aux associations nommément désignées telle qu'elle est proposée ci-dessus,
- **d'autoriser** le versement de ces sommes aux associations bénéficiaires des sommes correspondant aux subventions « Ville Vie Vacances » selon les règles énoncées ci-dessus,
- **d'imputer** la dépense correspondante aux subventions « Ville Vie Vacances » sur les crédits figurant au budget général de la ville, chapitre 65 – article 65748.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/05/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne 21 mai 2024*